# PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A LABOUHEYRE (40) Séance du 26 mars 2025 Délibération n°2025-31

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Labouheyre (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.** 

Date de la convocation : 13 mars 2025

Étaient Présents en présentiel: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, M. BAUDE Vital, M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et Mme LARRUE Marie, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme PIQUEMAL Sophie (arrivée à 18h18) portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et M. CARRERE Paul, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BACHE Alain et M. SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie.

Absents excusés (pouvoirs): M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents: M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. FORET Thierry (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe (excusé), M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	15	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	14	Nombre de voix pour	75
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

## RESSOURCES HUMAINES

### Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon

Responsable de la gestion scientifique technique et écotouristique de la réserve ornithologique du Teich

Le responsable de la gestion scientifique technique et écotouristique de la Réserve Ornithologique, agent titulaire, est parti à la retraite le 1er octobre 2019.

Depuis cette date, le poste est occupé par voie contractuelle.

Considérant que le contrat de travail de l'agent en fonction parvient à échéance le 3 juillet prochain,

### PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A LABOUHEYRE (40)

Séance du 26 mars 2025 Délibération n°2025-31

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires :

- DE RENOUVELER le contrat de travail de l'agent en fonction, aux conditions suivantes:
  - Emploi de catégorie A
  - Grade de référence : Attaché 0
  - Temps complet
  - o Type de contrat : CDD de 3 ans en application de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale
  - Conditions de rémunération : dans la limite de l'indice brut : 626 indice majoré: 530
- D'AUTORISER le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit, à Belin-Béliet, le 30 mars 2028

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU Date: 31/03/2025

Qualité : PRESIDEI

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 🜙 😅 🗥 🕹 🕹